



Ecole communale des Trois Tilleuls  
Rue des Ecoles 10A  
7864 Deux-Acres  
Secretariatecole3tilleuls@gmail.com

Madame, Monsieur,

L'ensemble du personnel de l'école est heureux d'accueillir votre enfant au sein de notre établissement.

Les cours débutent à 8h45 et se terminent à 15h00, le mercredi à 12h20.

Avant 8h30, les élèves sont admis au local garderie.

La garderie est ouverte dès 7h le matin, jusque 18h00 le soir et 17h30 le mercredi. Celle-ci est payante.

Le prix est fixé par le conseil communal (voir le règlement sur le site de l'école).

***A 8h45 les portes de l'école sont fermées et les élèves ne sont plus acceptés au cours sauf motif exceptionnel à justifier au secrétariat.***

Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'établissement est interdit à toute personne non munie d'une autorisation.

### **Absences**

Toute absence devra être justifiée par un motif (disponible sur le site internet) qui sera approuvé ou non par la Direction ou par un certificat médical au nom de l'enfant dans les 48h.

Les absences non justifiées seront signalées à l'obligation scolaire conformément aux règles en vigueur.

### **Le site internet**

Afin de diminuer les frais de copies, vous trouverez toutes les informations utiles (règlements, projets, sorties scolaires,..) sur le site internet de l'école : [www.ecole3tilleuls.be](http://www.ecole3tilleuls.be)

Vous trouverez également des informations concernant les activités proposées pendant les congés scolaires dans l'entité.

### **Les frais scolaires**

Votre enfant reçoit le matériel nécessaire aux apprentissages. Toutefois, certains frais sont à votre charge (visites extérieures, théâtre,...). Une estimation de ces frais, pour l'année scolaire, vous est communiquée dans le journal de classe.

Les **repas complets reprennent le lundi 5 septembre**. Le menu du mois se trouve sur le site de l'école.

Les montants réellement engagés seront facturés mensuellement (repas, garderie,...). Je vous remercie d'acquitter ces factures par virement bancaire uniquement et en utilisant la communication adéquate.

Le retard dans le paiement des factures engendre automatiquement des frais de rappel et de mise en demeure.

### **Les activités parascolaires**

Les informations complémentaires sont reprises sur le site internet.

### **Les photos scolaires**

Le 31 mars 2023

### **L'association des parents**

L'association des parents est un acteur privilégié au sein de l'école. Elle intervient financièrement, pour vos enfants, dans certaines activités de l'école. Cette association est ouverte à tous les parents de l'école. Un courrier spécifique vous parviendra prochainement.

Merci de vous impliquer lors de leurs activités.

### **Réunion des parents**

Des réunions des parents par classe se tiendront dans le courant du mois de septembre (voir dates sur le site de l'école à partir du vendredi 26 août en fin de journée).

Votre enfant recevra son premier bulletin le jeudi 24 novembre (Une réunion des parents se tiendra de 15h30 à 18h00).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération.

La Directrice,

Nathalie Vraux